# Introduction aux nouveautés en matière de faillite internationale

#### Florence Guillaume

Professeur de droit international privé Université de Neuchâtel

## Contexte international

- Faillite internationale: procédures d'insolvabilité concernant un débiteur qui dispose de biens dans plus d'un Etat ou lorsque certains des créanciers du débiteur ne sont pas dans l'Etat où la procédure d'insolvabilité a été ouverte
- Nombreuses révisions législatives récentes au niveau du droit interne des Etats
- Absence de convention internationale multilatérale
  - Convention de Lugano pas applicable
  - Projet de Convention de La Haye sur la reconnaissance et l'exécution des jugements? HCCH



## Union européenne



- Règlement 2015/848 du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte)
  - Remplacera, dès le 26 juin 2017, le Règlement 1346/2000 du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité
  - S'applique aux débiteurs dont le centre des intérêts principaux est situé dans l'UE
  - La procédure d'insolvabilité (principale) est ouverte dans l'Etat membre dans lequel se situe le centre des intérêts principaux du débiteur (center of main interests; COMI)
  - Règles sur l'insolvabilité des membres d'un même groupe de sociétés



## CNUDCI / UNCITRAL



- Loi type sur l'insolvabilité internationale (1997)
  - A pour objectif d'aider les Etats à doter leur droit interne d'un cadre législatif moderne permettant de mener plus efficacement les procédures internationales d'insolvabilité
  - Les représentants de procédures d'insolvabilité étrangères et les créanciers étrangers doivent avoir le droit de s'adresser aux tribunaux pour leur demander une assistance
  - Procédure simplifiée de reconnaissance et d'exécution des procédures de faillite étrangères
  - Coopération entre les autorités des Etats où se trouvent les actifs du débiteur



### CNUDCI / UNCITRAL



- Guide pour l'incorporation et l'interprétation de la Loi type sur l'insolvabilité internationale (2013)
  - Des textes législatifs fondés sur la Loi type ont déjà été adoptés dans 41 pays (p.ex. Australie, Canada, Etats Unis, Japon, République de Corée, Royaume-Uni)
- Travaux en cours (Groupe de travail V)
  - Reconnaissance et exécution des jugements étrangers liés à l'insolvabilité
  - > Insolvabilité internationale des groupes de sociétés
  - Obligations des administrateurs d'entreprises faisant partie d'un groupe pendant la période précédant l'ouverture de la procédure d'insolvabilité



## Suisse



- Chapitre 11 de la Loi fédérale sur le droit international privé
  - Procédure de révision en cours
  - Rapport explicatif concernant une modification de la loi sur le droit international privé (faillite et concordat)

